Réforme du quotient conjugual

24 mars 2014

Plan

Motivations de l'étude

Présentation des résultats

Pistes de recherches ultérieures

- Contexte : réforme de l'impôt sur le revenu annoncée
- Système actuel :
 - ▶ IR conjugalisé pour couples mariés ou pacsés
 - Système de quotient conjugal avec deux parts
 - ► Imposition séparée au titre de l'IR pour concubins
 - CSG individualisée

Fonctionnement du quotient conjugal

- ► Impôt = BarêmelR($\frac{\text{Revenu fiscal}}{2}$) × 2.
 - ightharpoonup ightharpoonup taux d'imposition d'un célibataire de revenu $\dfrac{R}{2}$
 - ightharpoonup ightharpoonup IR total payé par un couple de revenu $m R \leq l'lR$ payé par deux célibataires de revenu $rac{R}{2}$
 - ➤ → Gain à l'imposition commune : fonction croissante de la différence de revenus entre les deux membres du couple
 - ▶ Due à l'imposition à la moyenne et à la progressivité de l'IR

Problèmes liés au système de quotient conjugal

- Le QC donne un avantage trop important aux couples par rapport aux célibataires.
 - ▶ Parts fiscales = 2 pour un couple
 - ▶ Unités de consommation = 1,5 < 2 (économies d'échelles)
- ▶ Le QC favorise la monoactivité (problème : pas de droits sociaux propres pour le conjoint aux revenus les plus faibles)
- ▶ Le QC ne prend pas en compte l'apport de la production domestique en termes de niveau de vie



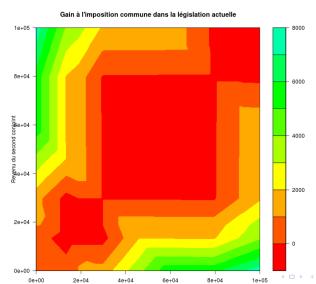
Proposition de réforme

▶ Le QC est donc trop généreux, ce qui nous amène à proposer une réforme

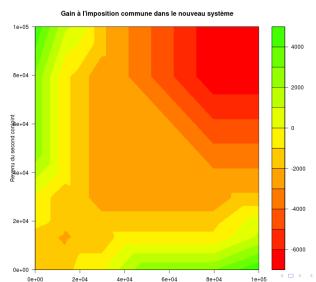
Réforme :

- 1. Faire passer la part du conjoint de 1 à 0,5
- Laisser le choix à chaque couple (marié ou non) entre déclaration commune et déclarations séparées

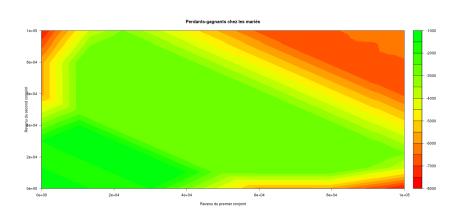
Gain à l'imposition commune dans la législation actuelle



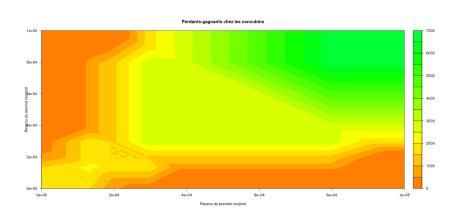
Gain à l'imposition commune sous nouveau barême de QC



Différence d'IRPP entre législation actuelle et nouveau barême pour les couples mariés



Différence d'IRPP entre législation actuelle et nouveau barême pour les concubins



Pistes de recherches ultérieures

- Modèle actuel : couple marié sans enfants. Etendre la comparaison aux couples avec enfants.
 - ► Problème : à qui attribuer l'enfant?